



PREFET DE L'AUDE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

PUBLIE LE 26 MARS 2013

**SPECIAL N ° 17 - MARS 2013**

# SOMMAIRE

## **DDTM 66**

Décision - DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR L'APPLICATION DE L'ARRÊTÉ PREFECTORAL DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU PRÉFET DE L'AUDE EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION A LA MER ET AU LITTORAL ET INSTRUCTIONS DE DEMANDES DE TRANSPORTS ..... EXCEPTIONNELS DU DÉPARTEMENT DE L'AUDE	1
--	---

## **DIRECCTE**

### **DIRECCTE 11**

Arrêté N °2013081-0022 - Arrêté portant subdélégation de signature de madame Christine Calmels , responsable de l'Unité Territoriale de l'AUDE de la DIRECCTE Languedoc- Roussillon dans le cadre de son pouvoir propre de supérieur hiérarchique direct des agents chargés des actions d'inspection de la législation du travail. ....	3
---	---



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer

Perpignan, le 25 MARS 2013

Direction

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE POUR L'APPLICATION DE L'ARRETE  
PREFECTORAL DE DELEGATION DE SIGNATURE DU PREFET DE L'AUDE EN MATIERE  
DE DELEGATION A LA MER ET AU LITTORAL ET INSTRUCTIONS DE DEMANDES DE  
TRANSPORTS EXCEPTIONNELS DU DEPARTEMENT DE L'AUDE

**Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer**

**VU**

Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements

L'arrêté préfectoral n°2013078-0016 du Préfet de l'Aude , donnant délégation de signature à M.Francis CHARPENTIER, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer , en matière de délégation à la mer et au littoral

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Délégation est donnée à M.Jacques CHAPON, ingénieur en chef des Ponts, des Eaux et des Forêts , et M.Stéphane PERON administrateur principal des affaires maritimes, pour signer les actes relatifs aux affaires visées par l'article 1° de l'arrêté visé ci-dessus.

**ARTICLE 2 :** Délégation est donnée à M.Frédéric Berliat, Inspecteur Principal des Affaires Maritimes pour signer les actes relatifs aux affaires visées par l'article 1° alinéa 1 à 11.

**ARTICLE 3 :** Délégation est donnée à M.Pascal Jobert, ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement, chargé du service Eau et Risques et à Mme Christine Marsille , Ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement Chef de service adjoint du service Eaux et Risques, ainsi qu'aux fonctionnaires désignés pour assurer leur intérim, à l'effet de signer, tous arrêtés , avis, décisions, circulaires, correspondances portant sur l'instruction des demandes d'autorisations de transports exceptionnels visées à l'article 1° alinéa 12 de l'arrêté visé ci-dessus.

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ⇒+33 (0)4.68.38.12.34

horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00

Fax : ⇒+33 (0)4.68.38.11.29

Renseignements :

⇒INTERNET : [www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr](http://www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr)

⇒COURRIEL : [ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr)

**ARTICLE 4:** Délégation est donnée à l'effet de signer tous arrêtés , avis, décisions, circulaires, correspondances portant sur l'instruction des demandes d'autorisations de transports exceptionnels visées à l'article 1° alinéa 12 de l'arrêté visé ci-dessus aux fonctionnaires suivants : M. Claude Marcerou, technicien supérieur en chef du développement durable, M. Serge Cazard, technicien supérieur en chef du développement durable, Mme Guylaine Jeuffraux, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale,

**ARTICLE 5:** La présente décision sera transmise à la Préfecture de l'Aude pour publication au recueil des actes Administratifs.

Le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer,



Francis CHARPENTIER



PREFECTURE DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

ARRETE N° 2013081-0022  
DIRECCTE LANGUEDOC-ROUSSILLON

---

**PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE de Madame Christine CALMELS, responsable de l'unité territoriale de l'Aude, de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Languedoc-Roussillon dans le cadre de son pouvoir propre de supérieur hiérarchique direct des agents chargés des actions d'inspection de la législation du travail**

---

**LE RESPONSABLE DE L'UNITE TERRITORIALE DE L'AUDE  
DE LA DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE  
LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI  
DE LANGUEDOC-ROUSSILLON**

Vu la décision du 1<sup>er</sup> février 2013 de Monsieur Philippe MERLE, ingénieur général des mines, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon portant subdélégation de signature en matière d'attributions générales aux agents placés sous son autorité ;

ARRETE :

**Article 1er** : Le responsable d'unité territoriale subdélègue sa signature, dans le cadre de son pouvoir propre de supérieur hiérarchique direct des agents chargés des actions d'inspection de la législation du travail pour :

- A) La conduite des entretiens professionnels, l'établissement et la signature des comptes rendus d'entretien professionnel.
- B) Les décisions de propositions de promotions, d'avancements, d'indemnités ;
- C) Les avis sur les demandes de mutation.

**Article 2** : Subdélégation de signature permanente est donnée à l'effet de signer, pour le responsable d'unité territoriale, dans le ressort géographique de l'unité territoriale de l'AUDE, les décisions visées à l'article 1 A à :

- Monsieur Regis CASTEL, directeur adjoint du travail, chargé du pôle Entreprises, Economie, Emploi.
- Monsieur Claude NAUDAN, directeur adjoint du travail, chargé du pôle Travail.

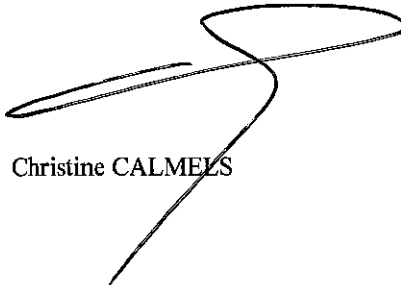
**Article 3**: La signature du subdélégataire et sa qualité devront être précédées de la mention suivante :

« Pour le Directeur régional,  
et par subdélégation,  
Pour le responsable d'unité territoriale,  
et par subdélégation,  
le...»

**Article 4** : Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, le responsable d'unité territoriale et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de l'AUDE..

Fait à Carcassonne, le 22 mars 2013

La responsable de l'Unité Territoriale de l'Aude



Christine CALMEZ